



FONDS DE
PRÉVENTION
ARGILE

fonds-prevention-argile.beta.gouv.fr



Prévenez les effets du Retrait-Gonflement des Argiles sur votre maison

Des aides publiques existent pour vous protéger —
avant qu'il ne soit trop tard.

61,5 %



des maisons
individuelles en zone de risque

16 500 €



coût moyen
des réparations si on attend

Jusqu'à 80 %



des travaux
pris en charge

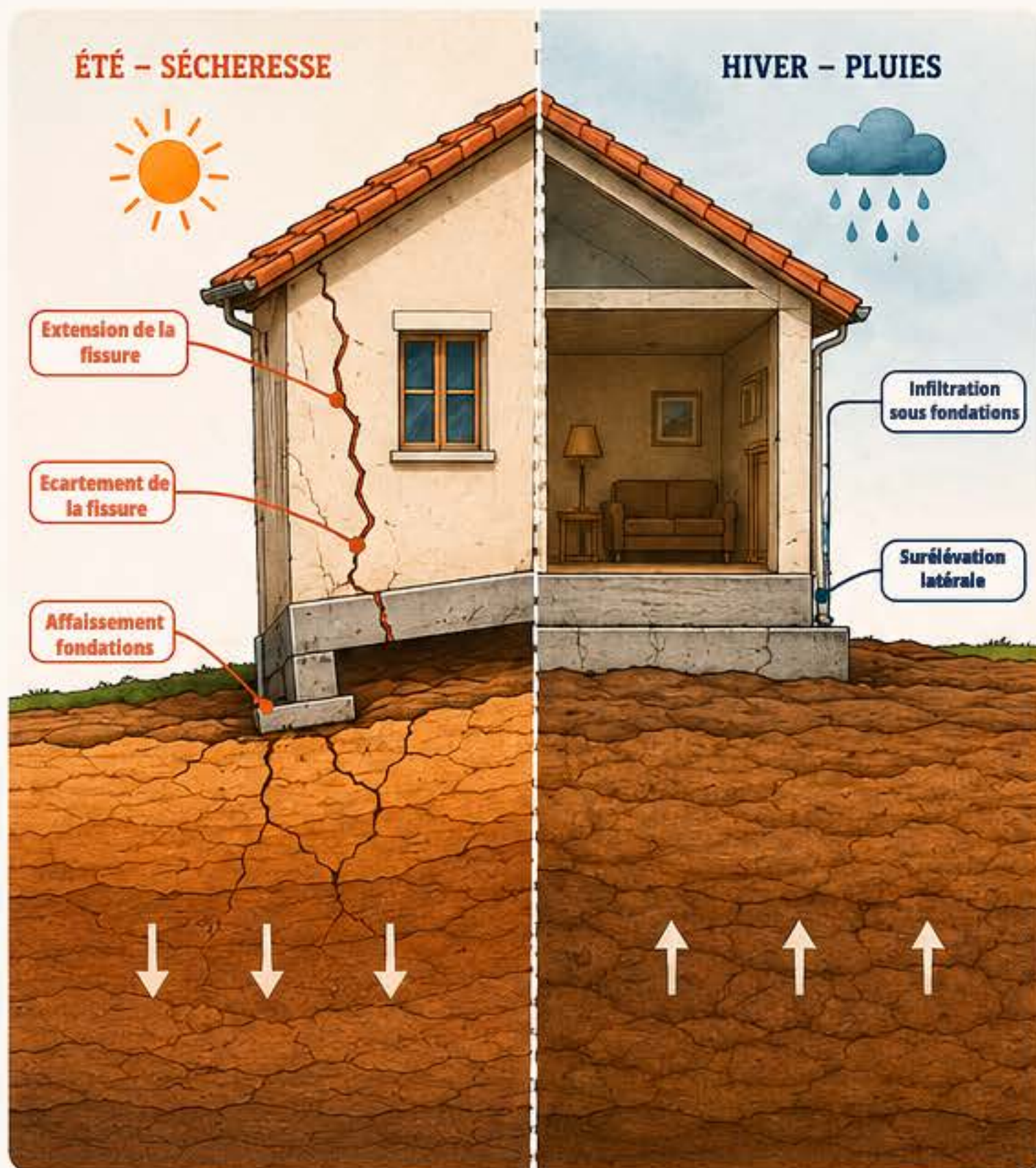


PRÉFET
DE MEURTHE-ET-MOSELLE

Liberté
Égalité
Fraternité

Dispositif expérimental disponible
dans le département de **Meurthe-et-Moselle**

Pourquoi les fissures s'aggravent-elles si vous n'agissez pas ?



1. Le climat change sous vos pieds

Les sécheresses sont plus longues et plus intenses. Le sol argileux sous votre maison rétrécit, puis gonfle à chaque pluie. Ces mouvements répétés fragilisent vos fondations.



2. Les fissures s'aggravent si on attend

Une fissure non traitée s'élargit à chaque épisode de sécheresse. En dessous de 5 mm aujourd'hui, elle peut dépasser ce seuil et vous rendre inéligible aux aides.



3. Le coût explose avec le temps

Les travaux de réparation coûtent **16 500 € en moyenne**. Si votre maison n'est plus réparable, elle perdra de sa valeur.



4. L'impact sur votre quotidien

Vivre avec des fissures crée du stress, des difficultés de revente, des tensions avec les voisins ou les assureurs.

“

« Concrètement, un expert peut venir analyser votre maison et proposer des solutions avant que les dégâts ne deviennent trop importants. »

DEUX SCÉNARIOS POUR VOTRE MAISON



SI VOUS ATTENDEZ



1

Fissures qui s'aggravent à chaque sécheresse

2

Travaux non couverts par les aides

3

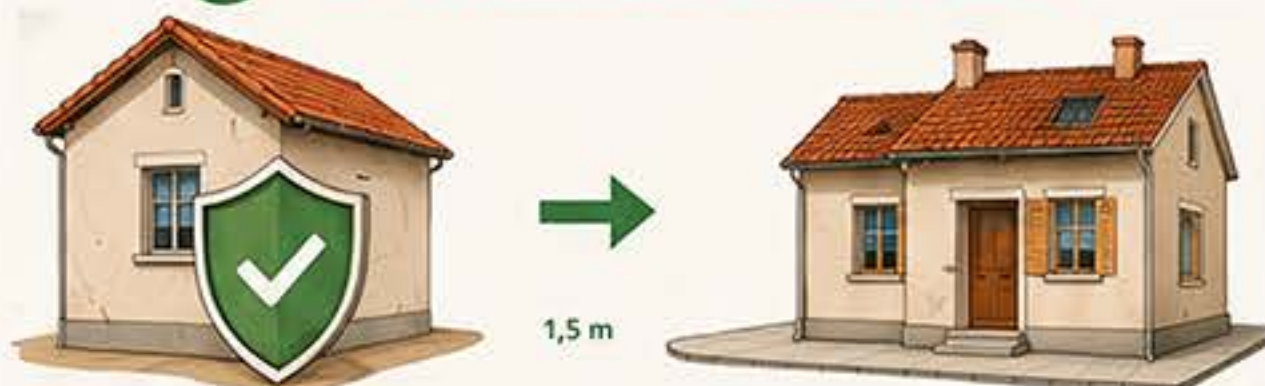
16 500 € à votre charge



Votre maison se dégrade, les coûts augmentent, sa valeur diminue.



SI VOUS AGISSEZ MAINTENANT



1

Diagnostic jusqu'à 90 % avec les aides

2

Travaux financés jusqu'à 80 % avec les aides

3

Maison protégée et valorisée



Votre maison est sécurisée, votre budget maîtrisé, votre patrimoine préservé.

Un dispositif public en 2 étapes, qui prend en charge l'essentiel

ÉTAPE 1

L'analyse de votre maison

(financée à 70-90 %)



puis

ÉTAPE 2

Les travaux de protection

(financés à 50-80 %)



Un expert indépendant vient chez vous analyser les risques



Il inspecte les réseaux d'eau enterrés et les abords



Il vous remet un rapport avec les solutions adaptées à votre maison

70% à 90% financé



Un maître d'œuvre organise et surveille les travaux à votre place



Travaux ciblés : évacuation des eaux, drainage, végétation, imperméabilisation



Les ménages les plus modestes peuvent obtenir une avance de 30 %

50% à 80% financé

Critères d'éligibilité (résumé visuel)



Maison individuelle
1 à 2 logements maximum



Construction ancienne
Achevée depuis au moins 15 ans



Zone concernée
Dans l'un des 11 départements éligibles, en zone de risque fort



Propriétaire occupant
Résidence principale



Plafond de revenus
Selon les plafonds ANAH (revenus modestes à intermédiaires)



Assuré
Couvert par une assurance habitation



Vérifiez votre éligibilité en 2 minutes



fonds-prevention-argile.gouv.fr



4 étapes pour bénéficier de l'aide :

1

Vérifiez que vous êtes éligible

Rendez-vous sur <https://fonds-prevention-argile.beta.gouv.fr/> et remplissez le simulateur en 2 minutes.

2

Déposez votre demande en ligne

Créez votre compte sur la plateforme <https://demarche.numerique.gouv.fr/> et soumettez votre dossier Phase "Etude".

3

Accueillez l'expert chez vous

Un professionnel indépendant visite votre maison et rédige l'analyse de vos risques.

4

Lancez les travaux accompagnés

Un maître d'œuvre prend en charge l'organisation des travaux. Vous n'êtes jamais seul.



**Agissez maintenant —
vos fissures
n'attendront pas.**



Besoin d'aide

communes de la Métropole du Grand Nancy :
ALOHÉ (03 83 37 20 24 – contact@alohe.org)

autres communes de Meurthe-et-Moselle :
SOLIHA (03 83 30 80 60 – soliha54@soliha.fr)



Je suis locataire, suis-je concerné ?

Non, ce dispositif est réservé aux propriétaires occupants.



Mes fissures sont inexistantes ou petites, est-ce que ça vaut le coup ?

Oui — c'est précisément le bon moment d'agir, avant que les fissures ne dépassent 5 mm.



Et si l'écartement dépasse 5 mm ?

Le dispositif demeure accessible, mais uniquement pour la phase "Etude".

